

## **CHARTRE D'ENGAGEMENT**

### **Club Coordinateurs Qualité**

Le présent document établit les engagements que chaque membre du Club Coordinateurs Qualité respectera et appliquera tout au long de son appartenance au Club.

Le Club est réservé aux Coordinateurs Qualité d'organisations engagées dans une démarche Qualité / démarche d'amélioration continue certifiée ou non.

Les organisations membres s'engagent à être en ordre de cotisation qui comprend l'adhésion pour un an ainsi que la participation aux séances de rencontres entre membres (frais logistique, de secrétariat, prestations de l'animateur ou autre...).

Les responsables des organisations membres s'engagent à soutenir leur(s) coordinateur(s) qualité dans sa (leur) démarche, en l'(les) autorisant à participer aux rencontres du Club.

Au terme d'un an, l'adhésion est tacitement reconduite, à moins que l'organisation membre ne fasse part, 1 mois minimum avant l'échéance, par écrit au MWQ, de sa volonté de mettre fin à son adhésion au Club.

Le Club est ouvert aux consultants pour autant que ceux-ci puissent justifier l'exécution de missions mensuelles en tant que coordinateurs qualité au sein de leurs diverses organisations clientes.

### **NON-CONCURRENCE**

Chaque nouveau membre potentiel ne deviendra effectif qu'après approbation de sa candidature par le Comité consultatif et les membres du Club.

En cas de risque de concurrence ressenti par au moins un des membres, il sera demandé à celui-ci de fournir, au Comité consultatif, des explications précises justifiant la non-recevabilité de la candidature du membre potentiel. Le Comité consultatif tranchera, sur base des éléments fournis et objectifs.

Spécifiquement, pour les consultants, il leur sera demandé de communiquer en toute transparence les noms des organisations clientes au sein desquelles ils effectuent des missions pendant la durée de leur adhésion au Club.

### **FONCTIONNEMENT**

Le Club fonctionne sur le principe de l'échange d'expériences permettant d'apprendre les uns des autres. Les membres s'engagent à prendre part activement aux rencontres planifiées en partageant librement leurs expériences et avis en rapport avec la problématique soulevée.

Les membres du Club adoptent une attitude constructive, positive et respectueuse envers l'ensemble des participants.

### **CRÉATIVITÉ**

Les membres du Club contribuent au développement d'outils ou méthodes adaptés à leurs besoins, sur base du principe de co-construction.

Les outils ainsi créés ne sont pas la propriété des membres du Club, mais permettent d'alimenter la boîte à outils générale, gérée par le MWQ et mise à disposition des organisations.

Il sera toutefois fait mention que l'outil / méthodologie développé(e) est une émanation du Club Coordinateurs Qualité.

Spécifiquement, les consultants s'engagent à ne pas facturer à leurs clients l'utilisation des méthodologies et outils développés au sein du Club.

## **CONFIDENTIALITÉ**

Les membres du Club s'engagent à ne divulguer et ne diffuser à aucun tiers les informations échangées au sein du Club. Celles-ci, même si elles ne sont pas de nature confidentielle, sont partagées dans le cadre d'une collaboration consentie entre les membres du Club.

Les membres s'engagent à respecter cette confidentialité même au-delà de la durée de leur appartenance au Club.

### **Coordonnées de l'Organisation membre**

.....  
.....

### **Responsable de l'Organisation membre**

.....

Date et signature pour accord et engagement

.....

### **Coordinateur Qualité de l'Organisation membre**

.....

Date et signature pour accord et engagement

.....